

EPFL

L'établissement public foncier local

La gestion du foncier

L'Établissement Public Foncier Local est chargé d'acquérir des terrains ou bâtiments à la demande des communes qui le composent en vue de les leur rétrocéder dans des conditions de soulager les budgets des communes et d'augmenter qualitativement et quantitativement l'offre de logements, l'activité économique, de réutiliser les friches existantes et d'anticiper les besoins futurs.

Le territoire et les élus

L'EPFL regroupe 22 communes du Grand Montauban et de la Communauté de Communes des coteaux et plaines du pays Lafrançaisain.

Président



Thierry DEVILLE

Président

Vice-Présidents



Marie-Claude BERLY

VICE-PRÉSIDENTE

...

CONSULTER LA FICHE



Jean-Louis IBRES

VICE-PRÉSIDENT

...

Composition de l'assemblée générale

- Brigitte BAREGES, Philippe BECADE, Marie-Claude BERLY, Laurence PAGES, Thierry DEVILLE, Clarisse HEULLAND, Marie-Agnès DETAILLEUR, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, TON, Nadine BON, Jean-Pierre FOISSAC, Jean-Martial DEJEAN, Françoise PIZZINI, Bernard PAILLARES, Sandrine DIAZ, Mathieu ALBERT, Francis MASSIMINO, Aline CASTILLO, Alan AND, Gilles MENEGHETTI, Danielle BEDOS, Michel CORNILLE, Jean-Louis IBRES, Alain BODERIOU, Stéphanie OLIVE, Francis LABRUYERE
- Régis PLAZEN, Brigitte DELCASSE, Michel LAMOLINAIRIE, Jean-Michel PRAYSSAC, Audrey MAURIAL, José LACOMBE, Guy PORTAL, André BERNADOU, Jean-Marc MIRAMONT, Ant

Composition du conseil d'administration

- Brigitte BAREGES, Philippe BECADE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Pauline FORESTIE, Laurence PAGES, Françoise PIZZINI, Bernard PAILLARES, Francis MASSIMINO, Ali BEDOS, Michel CORNILLE, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE
- Brigitte DELCASSE, Michel LAMOLINAIRIE, Guy PORTAL

Délibérations

Conseil d'administration du 14/10/2022 :

- [CA.2022.10.19 : Convention de mise à disposition de biens avec le Grand Montauban](#)(mise en ligne le 20/10/2022)
- [CA.2022.10.20 : Convention de mise à disposition de biens avec la commune de Corbarieu](#)(mise en ligne le 20/10/2022)
- [CA.2022.10.21 : Rétrocession par l'EPFL à la ville de Montauban des parcelles cadastrées IN 40p - 41p - 59 - 63 - 66 - 67 situées à Montauban site de Port canal](#)(mise en ligne le 20/10/2022)
- [CA.2022.10.22 : Rapport d'orientation budgétaire 2023](#)(mise en ligne le 20/10/2022)
- [CA.2022.10.23 : Compte rendu des décisions du Directeur prises en application de l'article 11-3 des statuts de l'EPFL de Montauban](#)(mise en ligne le 20/10/2022)

Décisions

- > [N°2022-03 : Consitution d'une convention de groupement de commande ente la Ville de Montauban, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération, l'Établissement Public de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets, le Syndicat Mixte du SCoT de l'agglomération de Montauban et le Centre Communal d'Action Sociale de Montauban \(mise en ligne le 30/08/2022\)](#)
- > [N°2022-02 : Décision pour la souscription d'un prêt de 1.700.000 € \(un million sept cent mille euros\) auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénée - Acquisitions Foncières 2022](#)
- > [Consitution d'une convention de groupement de commande entre le Grand Montauban Communauté d'agglomération, la Ville de Montauban et l'Établissement Public Foncier de gestion des actes des assemblées](#) (mise en ligne le 25/08/2022)

Arrêtés